

Bibliographie

— *Les catholiques et l'Action libérale populaire. Lettre adressée au congrès de l'Association catholique de la jeunesse française, tenu à Chalon-sur-Saône, le 10 mai 1903, par le comte Albert de Mun.* (Librairie Ch. Poussielgue, 15, rue Cassette, Paris.) Brochure in-8° de 30 pages.

M. de Mun n'a pu paraître à la tribune depuis quelques mois, empêché par une maladie de la gorge. C'est pourquoi il a recours à la plume pour exposer ses vues sur la situation religieuse actuelle de la France.

— *Supérieure et Mère*, par l'abbé Grenet, supérieur ecclésiastique des Sœurs de la Miséricorde de Séz. 1 vol. in-12 de 274 pages. (Librairie Ch. Poussielgue, 15, rue Cassette, Paris.)

Devoirs de la Supérieure envers elle-même (science, piété, prudence), Devoirs envers chacune des Sœurs, Devoirs envers la communauté : c'est la division de ce traité. Ouvrage à recommander aux communautés religieuses.

— REVUE DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES. — La *Revue* est mensuelle et l'abonnement court de janvier à janvier. — Prix de l'abonnement, 15 fr. par an. S'adresser à M. Henri Morel, imprimeur-éditeur, 77, rue Nationale, Lille (Nord), ou à la librairie ROGER et CHERNOVIZ, 7, rue des Grands-Augustins, à Paris.

Sommaire du N° de mai 1903. I. — La loi sur les Associations et les Congrégations religieuses (3^e art.), par M. le chan. H. MOUREAU. — II. L'École de la spiritualité simplifiée et la formule « le laisser-faire Dieu » (4^e art.), par M. HENRI WATRIGANT. — III. Interdiction des rapports religieux avec les excommuniés (3^e art.), par M. le chan. B. DOLHAGARAY. — IV. Notes critiques d'histoire. — V. Correspondance : *Lettre de M. l'abbé Saudreau*. — VI. Léon XIII et le culte du Sacré-Cœur de Jésus, par M. H. Q. : I. Le premier et les autres vendredis de chaque mois. S. C. des Indulgences. — *Rescrit à l'évêque de Porphyre*. — II. Le Sacré-Cœur eucharistique de Jésus. — III. Le nouveau scapulaire du Sacré-Cœur de Jésus. 1^o S. C. des Rites. — *Rite et formule pour la bénédiction et l'imposition du scapulaire du Sacré-Cœur de Jésus*. 2^o S. C. des Rites. — *Décret portant approbation du nouveau scapulaire du Sacré-Cœur de Jésus*. 3^o S. C. des Rites. — *Rescrit accordant au Supérieur général des Oblats de Marie-Immaculée, la faculté de bénir et d'imposer le scapulaire du Sacré-Cœur de Jésus, avec pouvoir de subdéléguer d'autres prêtres pour le même office.*